

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés :

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION 2023 – 04 – 02 COMPLEXE SOUBISE

Attribution du marché de travaux pour la Réhabilitation thermique du bâtiment avec rénovation du cinéma "Le Soubise"

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la Réhabilitation thermique du bâtiment avec rénovation du cinéma "Le Soubise" a été lancée par la commune sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Cette consultation a fait l'objet d'une publicité sur le profil acheteur « centrofficielles.com ». La date limite de réception des offres était fixée au 21 juillet 2023 à 12h00. A la date et heure limites de remise des offres, 22 plis dématérialisés, ont été reçus.

La consultation comportait 15 lots :

- Lot n°1 : DÉSAMANTAGE
- Lot n°2 : DÉMOLITION – GROS-ŒUVRE
- Lot n°3 : COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ
- Lot n°4 : TRAITEMENT DES FAÇADES – ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE
- Lot n°5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE
- Lot n°6 : MENUISERIES INTÉRIEURES - AGENCEMENT
- Lot n°7 : PLATRERIE – PEINTURE – REVÊTEMENT MURAUX
- Lot n°8 : CARRELAGE – FAÏENCE - REVÊTEMENT DE SOL
- Lot n°9 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES
- Lot n°10 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
- Lot n°11 : REHOUSSAGE DE FAUTEUIL
- Lot n°12 : RIDEAUX ET TENTURES DE SCÈNE
- Lot n°13 : ENSEIGNE ET SIGNALÉTIQUE
- Lot n°14 : ASCENSEUR
- Lot n°15 : REVÊTEMENT DE SOL SPORTIF

pour un montant de travaux estimatif global de : 1 188 922.98 € HT

Les membres de la commission ont été consultés par voie dématérialisée le 04/10/2023 afin de procéder aux choix des offres les mieux-disantes au regard des critères de sélection.

Accusé de réception en préfecture
01811601-2023004-2023-04-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Considérant le classement des offres établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir les entreprises suivantes :

LOT N	Entreprise retenue	Montant € HT
1	3D PROTEC	21 505.00 €
2	KESKIN	AVEC PSE N°1 102 500.00 €
3	SA MAGRIT	81 650.51 €
4	SAS CHARIER	219 822.75 €
5	SAS BRL SUCLA	81 765.00 €
6	Ets GOUNY & Cie - SAS	74 369.27 €
7	SAS ALBESSARD-CHASSAG	AVEC PSE N°2 125 062.72 €
8	SAS ALBESSARD-CHASSAG	AVEC PSE N°3 63 181.50 €
9	SARL FAURIE ELECTRICITE	AVEC PSE N°1 90 264.35 €
10	LEMAIRE SAS	AVEC VARIANTE AEROTHERME GYMNASSE 134 842.00 €
11	CO FRANSEL	AVEC VARIANTE ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE 48 700.70 €
12	ATELIER PIERRE FOURNIER	19 623.61 €
13	MP DESIGN 19	18 551.25 €
14	SARL MAIA	24 445.00 €
15	SAS ALBESSARD-CHASSAG	85 56.25 €

Soit un montant global de 1.191.539,91 € HT.

A la suite de l'ouverture des plis en date du 21 juillet 2023 et considérant l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre en première lecture, en date du 12 septembre 2023 :

- Le lot n°2 a été déclaré infructueux car l'offre de la SARL FERNANDES ne rentrait pas dans l'enveloppe budgétaire de l'opération. La consultation pour le lot n°2 a donc été relancée.
- Une négociation a été effectuée pour les lots n°5, 7, 8 et 10.
- Une nouvelle consultation a été lancée pour les lots n°12, n°13, et n°15 car ces lots ont été déclarés infructueux du fait de l'absence d'offre.

Considérant le classement des offres établi par le maître d'œuvre dans son analyse en date du 22/09/2023, après négociation avec les entreprises, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir les entreprises des lots n°2 à 15 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Pour rappel, le lot N°1 a été attribué à l'entreprise 3D Protect, dans le cadre par décision du Maire du 7 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-02-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le conseil municipal :

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés des entreprises et tout document relatif à cette opération pour sa bonne mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de la commune.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme,

Meymac, le 2 octobre 2023

Le Maire,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-02-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023